

# RESULTATS DES ELECTIONS NON PROCLAMES A LA SEYNE

## LES FAITS

Le procès verbal que M. Arthur PAECHT a fait signé en blanc par le bureau N°32, a été remis sans aucun résultat au bureau centralisateur. La délégation spéciale et M. PAECHT lui-même, à la télévision, le juge NUNEZ, l'ont reconnu. C'est ce qui a d'ailleurs conduit la délégation spéciale à ne pas proclamer les résultats.

Nous avons le témoignage d'un membre de la délégation spéciale Monsieur MATTEOLI qui affirme avoir surpris M. PAECHT, au bureau centralisateur, essayant de porter des chiffres sur le procès verbal en question à une heure où il était en possession de la totalité des résultats des autres bureaux de vote.

Pendant ce temps, l'urne a été déplacée des Sablettes au bureau centralisateur sans représentant des listes. Elle a fait l'objet de nombreuses manipulations après qu'il a été découvert que le procès verbal ne portait aucun résultat.

Entre 23 heures et 1 heure du matin, à plusieurs reprises, des sacs ont été ouverts, des bulletins sortis et manipulés. La feuille des scrutateurs est restée, elle, entre les mains du seul Monsieur PAECHT. Ce n'est que vers 1 heure du matin que l'urne a été scellée et envoyée au tribunal administratif.

## En conclusion

C'est ce bureau qui a fait la différence puisqu'il a été le dernier à être comptabilisé, alors que la liste d'Union de la gauche comptait sur l'ensemble des autres bureaux 290 voix d'avance.

## Quelques commentaires.

Certes les juges de Nice ont décompté les bulletins au fond de l'urne et ils sont défavorables à Maurice Blanc. Et alors ? C'est franchement le contraire qui eût été étonnant. La présentation d'un procès-verbal vierge permettait ainsi de mettre, après coup, en conformité les documents officiels et le contenu de la boîte électorale. Un joli tour de passe-passe pour chasser le maire communiste de sa mairie. La vérité ne pouvait pas dormir au fond de l'urne.

Pour la connaître Maurice Blanc va déposer recours devant le tribunal

administratif avec la conviction que l'élection de La Seyne ne peut qu'être invalidée et que la justice exige un nouvel appel au suffrage universel.

Il y a un an la liste d'union de la gauche avait été sanctionnée au motif, dérisoire et mince comme du papier à cigarette, que le maire s'était adressé à quelques électeurs par lettre à en-tête de la mairie. Cette fois les hommes du droit ont à démasquer une imposture, aux multiples facettes, qui marque d'une tâche indélébile ce dimanche d'élection dans la cité varoise.

« le Figaro » a fait donner à plein rendement les cohortes de la haine

Dans la foulée il a visé le président de la République et sa légitimité, imputant son élection en mai 1981 aux fruits d'un « énorme scandale ». La droite abat son jeu : elle ouvre le feu sur le Parti communiste pour atteindre toute la gauche. L'Elysée est aussi dans le champ de tir.

Le comble est que cet exercice de guerre civile se déploie le jour où quelques personnages sans vergogne étrangent dans la nuit de La Seyne un peu de la démocratie.

Un bureau centralisateur supérieur  
proclame à Nice le candidat  
de droite élu.

## UNE DECLARATION DE MAURICE BLANC « Justice doit être rendue »

Le bureau centralisateur supérieur vient de décider de proclamer les résultats du 32<sup>e</sup> bureau de La Seyne et de déclarer élu le candidat de la droite.

Bien que, selon la loi, il n'avait pas à juger aujourd'hui des fraudes commises dimanches, nous estimons que, compte-tenu de la nature exceptionnelle des irrégularités constatées, le bureau centralisateur supérieur de Nice a pris une décision très profondément regrettable.

Ainsi, le candidat de [REDACTED] pourrait provisoirement s'installer à la mairie de La Seyne. Nous examinons, dans l'immédiat, toutes les démarches légales possibles pour que cette imposture n'ait pas lieu.

Quoi qu'il en soit, nous allons déposer un recours avec la conviction que l'élection de La Seyne ne peut qu'être invalidée.

Il y a un an, la liste d'Union de la gauche, élue avec 343 voix d'avance, était invalidée pour le motif dérisoire qu'une lettre à entête de la mairie avait été envoyée à quelques électeurs.

Comment le tribunal administratif, lorsqu'il sera appelé à juger sur le fond — c'est à dire sur la réalité ou non des fraudes commises ce 26 février par la droite, pourrait ne pas invalider cette élection ?

En effet, en plus de [REDACTED] caractérisée dans le 32<sup>e</sup> bureau, nous avons relevé de nombreux autres motifs d'invalidation :

- au 12<sup>e</sup> bureau, la liste d'émargement n'a pas été arrêtée ;
- un tract de la liste Scaglia a été répandu dans la ville, le dimanche matin ;
- de nombreux irrégularités concernant les procurations ont été également relevées, etc.

J'appelle par conséquent toutes les Seynoises et tous les Seynois, à faire grandir cette exigence :

**JUSTICE DOIT ETRE RENDUE !**

Je les appelle à s'unir, à se rassembler, à se mobiliser, pour que le plus vite possible, LA SEYNE SOIT RENDUE AUX SEYNOIS.

**NOS LIBERTES DOIVENT ETRE DEFENDUES.**

**CONTINUONS LA SEYNE ENSEMBLE, DEFENDONS LE SUFFRAGE UNIVERSEL ET NOS LIBERTES.**